

**Intervention de Martial ESPITALIER coprésident :**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis.

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons aujourd'hui à MOLLANS.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes encore là,

BARONNIES LIBRES SANS PARC notre association qui a pour but de regrouper tous les acteurs du territoire qui veulent protéger l'environnement et défendre un monde rural vivant, dynamique et ouvert sans être obligés de créer un parc naturel régional dans les Baronnies, est encore là présente avec plus de 700 adhérents.

Plus personne ne cherche aujourd'hui à contester notre légitimité, qui a été unanimement reconnue au travers des réponses faites aux questions que nous avons posées aux candidats à l'élection des conseillers généraux dont le canton était impacté par le projet PNR.

On ne pouvait attendre meilleure reconnaissance de notre action, seulement un an après les candidats aux élections législatives.

Nous avons diffusé par courrier et sur notre site les réponses à nos questions.

Je pense très sincèrement que si BARONNIES LIBRES n'avait pas existé, il y a bien longtemps que l'histoire du parc naturel serait bouclée.

Mais voilà nous sommes là, nous continuons à dénoncer l'inutilité d'un tel projet en dénonçant l'épaisseur du millefeuille : communes, syndicats, communautés, pays, région, département, état, Europe.....

Le PNR représente un financement de fonctionnement hors normes, que les contribuables devront financer alors que les structures en place ont toutes les compétences, il ne s'agit que de leur donner les moyens.

La superposition des strates, les compétences entremêlées, la multiplication des coûts de fonctionnement, pour quelle efficacité ? pour quel résultat ?

Je ne sais pas vous, mais moi je ne veux pas voir ce millefeuille grossir jusqu'à me donner une indigestion.

Vous l'avez remarqué cette année, nous avons du reculé notre assemblée générale en juin, ce là à cause des élections municipales, où de nombreux de nos adhérents se sont présentés.

Beaucoup ont été élus ou réélus, et il ne faut surtout pas oublier que le mot de la fin reviendra aux conseils municipaux.

Alors vous avez pu voir que notre association a enrichi ses rangs de nouveaux maires.

Mais ça vous le savez sûrement tous ! ... Et je pense que quelque part les porteurs du projet PNR doivent faire la grimace.

Ca fait aussi un beau pied de nez à la journaliste valentinoise du Dauphiné libéré qui faisait la propagande du PNR en rajoutant que seul le Député MARITON et quelques micro communes étaient opposées au projet.

Eh bien, aujourd'hui les opposants la saluent bien depuis leur soit disant micro-commune et l'invitent lorsque son emploi du temps le lui permettra de venir visiter notre belle région...mais SANS PARC !

La date tardive, les pluies de mai qui ont retardés les travaux, le début des récoltes, les fêtes familiales, les sorties font que beaucoup n'ont pas pu nous rejoindre aujourd'hui.

Mais par ailleurs nombreux sont ceux qui ont renouvelée leur cotisation et témoigné leur soutien.

Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à le faire.

Car il faut continuer à nous montrer, à faire voir notre présence avec les panneaux non au parc, les tee shirts bleus de Baronnies libres sans parc, la cuvée de vin, les autocollants....

Vous avez pu voir que nos actions dérangent, d'autant qu'elles sont raisonnées, sans haine ni violence, et respectueuses de l'environnement et des porteurs du projet.

Et malgré notre petit budget, notre mode de communication est des plus efficace.

Alors oui ! si nous pouvons être d'accord sur des multitudes de sujets il y en a un où nous sommes en désaccord avec les porteurs du projet, c'est le PNR.

Outre les contraintes directes ou indirectes générés par un PNR (urbanisme, circulation, haute protection de l'environnement ...)

Je vous rappelle que le décret n°2007- 673 du 2 mai 2007 dans son article R333-15 précise : *Les documents qui doivent être soumis pour avis au syndicat mixte de gestion du parc en application de l'avant dernier alinéa de l'article L333-1 sont les suivants :*

*1° Le schéma départemental de vocation piscicole prévu par l'article L433-2*

*2° Le programme d'action de protection et d'aménagement des espaces agricoles naturels périurbains prévu par l'article L143-2 du code de l'urbanisme*

*3° le schéma éolien prévu par l'article par l'article L 553-4*

*4° le schéma départemental des carrières prévu par l'article L515- 3*

*5° le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature prévu par l'article L311-3 du code du sport ou, à défaut, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées prévu par l'article L361-1 du présent code*

*6° le plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées prévue par l'article L 361-2*

*7° le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par l'article L212-1*

*8° le schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu par l'article L212-3*

*9° le schéma départemental de gestion cynégétique prévu par l'article L425-1*

*10° les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats prévu par l'article L414-8*

*11° Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs prévu par l'article L131-7 du code du tourisme*

*12° Le schéma d'aménagement touristique départemental prévu par l'article L 132-1 du code du tourisme*

*13° la charte de développement de pays prévue par l'article 22 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions, l'Etat*

*Lorsque les projets de ces documents sont soumis pour avis au syndicat mixte de gestion, ils sont accompagnés du rapport environnemental prévu par l'article R122-20 s'il est requis.*

**BONJOUR l'USINE à GAZ !!** Ce n'est pas neutre, comme on voudrait bien nous le faire croire, vous comprenez par vous-même que ce n'est pas sans risque !

Moi, comme beaucoup d'entre vous, je n'ai pas envie, en plus des réglementations en vigueur qui sont bien suffisantes, de demander l'avis du directeur ou du bureau du parc sur ces sujets.

Pas plus que je ne prendrai le moindre risque pour que les BARONNIES deviennent le terrain de jeux, ou le laboratoire de l'écologie radicale, en créant avec un PNR un nouveau zonage environnemental

Alors continuons notre action : **OUI à l'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, NON AU PARC !**

Merci de m'avoir écouté.